



Conjoint quitte le domicile et + 3 mois après réclame ses droits

Par **BOUCHEKOUT**, le **19/10/2008** à **18:46**

Bonjour, voici mon problème cela fait + de 3 mois que mon conjoint est parti et me laissant avec mes 4 enfants (14,11,9 et 4 an).Il n'a pas donné de nouvel à pluieurs reprise j'ai esayé de le contacté sur son portable pour voir ses enfants mais il ne me répondait pas.Pas de nouvel ni aucune aide financière de ça part mais cela faisait déjà environ 8 mois déjà qu'il ne m'aidait pas financièrement. Puis ayant assez de ne pas avoir de réponse de ça part j'ai césé de l'appelé. Hier monsieur m'appel en me disant qu'il voulait voir les enfants, je lui dit que j'étais d'accord et qu'il pouvait passer le voir, il ma répondu qu'il ne voulais pas voir ma gueule. Je lui ai répondu que je pouvais partir faire un tour le temps qu'il les voient ou qu'il pouvait les voir dans un lieu public, mais Mr à refusé il ma dit qu'il a quelqu'un et vit avec et qu'il voulais que le enfants viennent chez lui un week-end complet, mai ne veut pas me dire ou il habite, je lui ait dit que je ne voulais pas pour l'instant qu'il rencontre cette femme, mai lui ma répondu qu'il fait ce qu'il veut et qu'il me metterais dans la "merde". Mr auparavant avait des problème d'alcool, me frappait devant mes enfants et à même tapé ma fille de 14 ans à coup de poing à plusieurs reprise.Et il y a quelque moi il ma même trompé au travail et Mr ma répondu qu'ont était pas marié et qu'il faisait ce qu'il voulais. Je voudrais savoir si quelqu'un puvais me conseiller car j'ai parlé avec mes enfants mais ils ne veulent pas le voir.Alors que moi j'aimerais bien qu'il le voye dans un lieu public.Mais Mr a même retiré l'argent des réserve d'argent que l'ont avait prescrit (4000 à 5000 euros) en cas de coup dur et tout est prélevé sur mon compte bancaire.

Aidez moi vite s'il vous plait j'ai signalé on départ à La CAF, au collèe à ma fille,a ma banque par E-mail (compte conjoint, mais Mr c'est ouvert un compte à part il y 1 an environ) mon bailleur par mail, EDF, France télécom.

Faite vite car je ne ais pas quoi faire.Coordialement

Par **jeetendra**, le **19/10/2008** à **20:51**

bonsoir, le mieux pour vous c'est de prendre rapidement contact avec un avocat pour voir la suite judiciaire à donner au drame que vous vivez, divorce, séparation de corps, garde des enfants, dettes du ménage, surtout que vous souffrez vraiment et que c'est injuste, vous pouvez également prendre contact avec le centre d'information sur les droits des femmes, la maison de justice et du droit, courage à vous, cordialement

Par **Marion2**, le **19/10/2008** à **22:02**

Bonsoir,
Allez également voir une Assistante Sociale qui saura vous aider financièrement si vous rencontrez des problèmes.
Bon courage à vous